Institut de Formation d'Aides-Soignants du Groupement Hospitalier de Montélimar

En vue de votre inscription à l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Groupement Hospitalier Portes de Provence de Montélimar, pour la bonne tenue de votre dossier médical et conformément à la législation, vous voudrez bien faire remplir ce certificat par un **médecin agréé**. (La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'ARS de votre région). *Merci d'écrire lisiblement et en majuscule pour faciliter l'exploitation des informations.*

CERTIFICAT D'APTITUDE - FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2027-2028

À faire remplir par le médecin agréé par l'ARS de votre Région
(Cf Liste sur internet)

Je soussigné(e), Docteur .....…….

Médecin agréé par l'ARS, atteste après l'avoir examiné(e) ce jour, que

Mme / M. ..... Né(e) le ...../...../.....

N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignante.

DATE SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN